



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de NUCOURT

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE • ARRONDISSEMENT DE PONTOISE • CANTON DE PONTOISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/2022

PRÉSENTS : Frédéric AVIGNON, Aïcha IHMAD, Serge CASTELLI, Yann HELLEC, Denise PÉROUELLE, Olivier PLAUDIN, Éric LEREBOUR, Thierry LEROY, Sandra SAUVÊTRE, Émilie VALLET, Bernard DEQUAIRE, Laure COSTA, Yves TARIDEC.

ABSENTS excusés : Ghislaine JOURNÉE donne pouvoir de vote à Émilie VALLET.

ABSENTS : Philippe DARGENT

Ouverture de la séance à 20 h 38.

Madame Sandra SAUVÊTRE est nommée secrétaire de séance.

Le maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu un pouvoir.

Le quorum étant atteint, nous pouvons continuer la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

I - DÉLIBÉRATIONS

1/ Réhabilitation de la cour de l'école les 4 vents

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu le devis de la société Manutan Collectivités N°AES211200210 du 3 janvier 2022 d'un montant de 17 913.50 € HT ;

Vu la délibération n° 2022-08 de demande de subvention au titre de la DETR 2022 ;

Vu la délibération n°2022-09 de demande de subvention au titre de la DSIL 2022 ;

Vu l'arrêté de la préfecture n°A22177BFIL accordant une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR d'un montant de 7.165 €.

Vu la notification de rejet d'une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local DSIL ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de réaliser les travaux sans l'obtention de la subvention DSIL et de prendre à sa charge le montant non subventionné des travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer es qualité les documents afférents à ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

2/ Renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée que sur demande de la commune de Nucourt, le Centre interdépartemental de Gestion intervient dans les conditions définies par la présente convention conformément aux dispositions des articles 24 et 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est nécessaire de la renouveler.

Elle prendra effet à partir du 10 août 2022, pour une durée de 3 ans.

Le coût de cette prestation est de 32, 50 euros de l'heure par dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à renouveler la convention assistance retraite CNRACL avec le CIG.

AUTORISE Madame le Maire, à signer, en qualité les documents afférents à ce dossier.

II - QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Denise PÉROUELLE :

La commission des fêtes propose que le Noël des enfants ait lieu le samedi 10/12 avec le passage de la calèche dans les rues du village.

Intervention de Bernard DEQUAIRE :

8 vélos ont été renouvelés à l'école.

Les différents travaux prévus à l'école ont été réalisés cet été (film vitrage, tableau, bas des murs extérieurs...).

Il serait nécessaire d'avoir une réflexion par rapport à l'isolation thermique et phonique de l'école. Un architecte pourrait être contacté pour faire une étude des différentes solutions et coûts. Des renseignements sont à prendre sur les subventions possibles.

Mme le Maire demande à Éric LEREBOUR et Bernard DEQUAIRE de prendre en charge ce dossier.

Intervention d'Éric LEREBOUR :

École : deux devis étaient en concurrence pour la réparation d'une partie de la clôture de la cour de récréation : la réfection sera faite aux vacances de la Toussaint pour un montant de 8625€ TTC par la Sté TARLIER dont les éléments du devis présentaient une qualité supérieure.

Peinture : les salles des associations vont être repeintes : devis accepté auprès de la Sté MONTI pour 16020€ TTC. La cuisine de la salle foyer rural sera repeinte également et sera à la charge de l'association du Foyer Rural.

Enrobés : une réclamation va être portée auprès de la Sté COLAS qui a effectué des travaux de réparation par enrobé à froid sur les routes car le travail n'est pas satisfaisant.

Travaux en cours : des travaux d'assainissement et réseau d'eau potable sont en cours de réalisation Chemin de Dangu et ont été mutualisés avec le SIARP. L'enfouissement des lignes ruelle du château et route de Magny mené par le SIERC sont toujours en cours. Au niveau de l'enfouissement des lignes, deux tranches restent à faire : rue de Paris et Rue de la Gare.

Le conseil est d'accord pour externaliser certains petits travaux (exemple : lavage des vitres en hauteur nécessitant du matériel particulier, travail en hauteur...) car le personnel est non qualifié ou insuffisant. Mme le Maire précise qu'un agent technique partira à la retraite le 1/08/2023.

Éclairage public : à la suite du désistement de la Sté GED, des devis sont en cours avec deux nouvelles sociétés pour un contrat de maintenance annuel.

Intervention d'Émilie VALLET :

Réfection de route : il faudrait que la commission travaux engage une étude pour la réfection de la route ruelle du Château.

Le document unique a été mis à jour.

Enquête publique : à partir du 11/10, une enquête publique aura lieu au sujet du déplacement de la limite du bois classé au camp de César (coût pris en charge par la CCVC).

Ligne ADSL : il n'y a actuellement plus de ligne ADSL fonctionnelle sur Nucourt en raison du vol de câble suivi d'intempérie et la mairie n'a plus de téléphone. La Sté ORANGE ne peut pas donner de date exacte pour le rétablissement du câble.

Reversement taxe d'aménagement à la CCVC : Mme le Maire demande l'avis du Conseil sur le montant du taux de reversement obligatoire de la taxe d'aménagement auprès de la CCVC, le minimum étant de 1%.

Augmentation du prix de l'énergie (gaz et électricité) : Le coût de l'électricité des bâtiment communaux a augmenté de 105% en 2022 et celui du gaz augmentera de 144% en 2023. À la suite de ces annonces, une commission va se mettre en place afin d'évaluer les économies possibles, solutions ou travaux à réaliser (optimisation des bâtiments...).

Divers

Éric LEREBOUR donne lecture d'une lettre de l'équipe de la bibliothèque.

La séance est levée à 23 h 11.



Le Maire
Émilie VALLET